

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 15
Date de convocation : 12 décembre 2018
Date d'affichage : 12 décembre 2018

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20181224-2018077-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL - Philippe GAUTHERON - Carine DENOGENT - Boris SARRAUTE - Gérald GABORIEAU - Henri DELESTRET - Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER - Thierry CAUSIN - Nathalie POULAIN - Jean-Luc MONDAT - Véronique SALLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Élisabeth DIEU a donné pouvoir à Boris SARRAUTE

Absents : Carole GUILLOT - Gwénaëlle LEMÉE - Christelle MAHÉ - Marc LAURENT - Mme BADDOUR - M. GOULLIEUX - Mme LECLERCQ - M. MEYNADIER - Mme FARGET

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

2018-077 : APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)

Au vu du changement de l'organisation de la semaine de 4 jours et vu la mise en place du plan mercredi, Monsieur le Maire explique que le PEDT doit être validé et qu'il sera ensuite transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et à l'académie de l'éducation nationale.

Il précise que ce document a été réalisé par l'ensemble des partenaires. De plus, il indique que pour bénéficier de la subvention de la CAF pour les actions mises en place dans le cadre du plan mercredi, il convient que ce document soit validé par les deux partenaires institutionnels nommés ci-dessus.

Monsieur le Maire dit qu'il convient :

- **De valider** le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 21 décembre 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE



Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20181224-2018077-DE



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

La Ville de Jouarre a souhaité mettre en œuvre un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à un maximum d'enfants scolarisés et résidants sur Jouarre (Incluant les enfants souffrants de handicap/difficultés, non scolarisés sur la commune) d'accéder à des activités sportives et culturelles

Ce choix est résulté d'une volonté politique forte du Maire, Fabien VALLEE, et de l'adjoint au Maire délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires, Katiana REBEL.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et les associations.

PRESENTATION DE LA VILLE

La ville de Jouarre, composée d'environ 4500 habitants, a mis en place depuis de nombreuses années un Contrat Educatif Local (CEL) centré principalement sur les enfants scolarisés à l'école élémentaire. Dans ce cadre, des activités, un accueil périscolaire et un accompagnement à la scolarité étaient proposés.

Forte de ce dispositif, la commune souhaite désormais s'engager dans un Projet Educatif Du Territoire (PEDT), destiné à approfondir et pérenniser un fonctionnement permettant l'accès à un maximum d'enfants à diverses activités.

Ce PEDT permettra à la ville de s'organiser autour d'une plus grande cohérence et une meilleure continuité de l'offre périscolaire et extra-scolaire pour les enfants et les jeunes.

Les spécificités du territoire, l'implication, le rôle et le vécu des acteurs, les usages et besoins de la population, ont permis de dresser un diagnostic complet sur lequel la commune s'appuie pour la mise en place de ce PEDT.

BILAN DES STRUCTURES ET ACTIONS DE LA VILLE

Structure	Période d'ouverture	Condition d'accès	Actions mises en place par la commune	Tranche d'âge	Effectifs
ALSH	Extrascolaire	Sur inscription, payant	Accueil de loisirs	3-12 ans	En moyenne 60
Accueil CLAS	Période scolaire	Sur inscription, payant	Accueil périscolaire	3-11 ans	En moyenne 80
	Période scolaire	Accès encadrés, gratuit	Accompagnement à la scolarité	6-11 ans	15 en moyenne

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

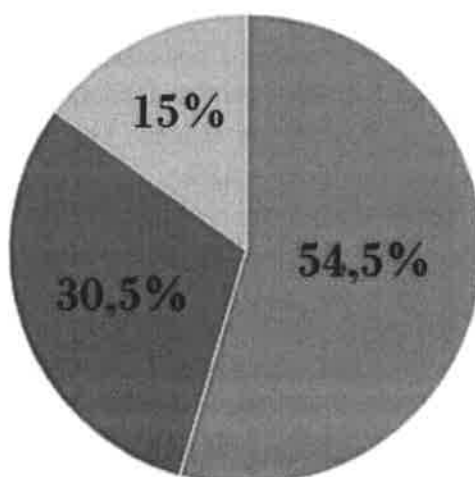
Ecole Jussieu	Période scolaire	Sur inscription, gratuit		3-6 ans	155
Ecole Jehan de Brie	Période scolaire	Sur inscription, gratuit		6-11	324

INSTALLATION SPORTIVES ET SOCIO CULTURELLES

Gymnase	Toute l'année	Sur inscriptions, gratuit	Activités scolaires, périscolaire et associatives	Tout public	
Salle polyvalente	Toute l'année	Accès encadré	Activités périscolaire et associatives	Tout public	
Stade	Toute l'année	Accès libre	Activités périscolaires et associatives	Tout public	
Terrain de basket-ball	Toute l'année	Accès libre	Activités périscolaire et associatives	Tout public	
Terrains de Tennis	Toute l'année	Accès libre	Activités périscolaire et associatives	Tout public	
Skate parc	Toute l'année	Accès libre	Activités périscolaire et associatives	Tout public	
Aire de jeux	Toute l'année	Accès libre			

DONNEES DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE JOUARRE

Données 2014	Jouarre : nombre habitants	% de la population	Moyenne des villes
Moins de 15 ans	882	21,2 %	18,3 %
15 - 29 ans	740	17,8 %	13,6 %
30 - 44 ans	821	19,8 %	18,8 %
45 - 59 ans	788	19,0 %	21,8 %
60 - 74 ans	832	20,1 %	26,5 %



source INSEE 2014

■ Couple avec enfant(s) ■ Foyer sans enfants ■ Familles monoparentales

ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

ATOUTS ET LEVIERS PRINCIPAUX DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

- Un territoire propice à la mise en œuvre du PEDT ;
 - Un pôle enfance offrant écoles, centre de loisirs, gymnase, stade, salle polyvalente et nombreux équipements sportifs et culturels, sur un même périmètre, et permettant à chaque enfant d'accéder à ces espaces, en profitant des mêmes chances.
- Un personnel qualifié, formé continuellement, dans le domaine du sport et de l'animation, permettant aux divers services municipaux d'œuvrer au mieux aux succès des actions ponctuelles ou pérennes, par le biais d'une communication et d'une cohésion entre les services, écoles et associations.
- Un Agenda 21 et une véritable politique de développement durable en direction notamment des enfants et directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.
- Une politique sportive et culturelle, favorisant le développement de nombreuses associations, et permettant aux enfants de profiter d'initiations variées sur leur commune.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

- Jouarre est une commune rurale comportant un taux d'activité de la population important 55% d'actifs et des disponibilités de parents parfois réduites, limitant éventuellement leur participation.
- La commune profite d'un grand nombre d'associations actives, ainsi que de d'un nombre élevé d'enfants scolarisés. De ce fait, il est parfois difficile de partager les locaux disponibles, en respectant les demandes et besoins de chacun. Le manque de locaux peut parfois freiner certains projets culturels et sportifs envisagés.
- La commune est désireuse d'augmenter le nombre de ses bénévoles investis dans la vie communale, mais l'activité souvent parisienne des Jotrenciens est un frein à leur investissement.

Bilan du PEDT 2015-2018

Les activités ont été différenciées en fonction des tranches d'âges pour s'adapter au développement de l'enfant.

Les NAP se sont présentées sous forme de cycle :

- Les équipes préparent chaque cycle suivant des objectifs éducatifs.
- Chaque cycle correspond à 6 semaines.

Chaque cycle a été entrecoupé de vacances scolaires.

Les demandes d'inscriptions ont été en constante augmentation d'une année sur l'autre.

Partenariat associatif :

Les associations culturelles et sportives ont été sollicitées à la mise en place des NAP afin d'intervenir dans ce cadre.

Au vu des horaires scolaires qui s'arrêtaient à 15 heures 30, aucune association n'a pu participer aux NAP.

Partenariat institutionnel :

Ce partenariat se situe surtout avec l'éducation nationale dans le contexte de la symbiose avec les projets d'école. La totalité des projets d'école n'a pas été transmise aux animateurs, cependant, les activités proposées dans le cadre du PEDT ont été sélectionnées en fonction des activités éclairs prévues par les enseignants de l'école élémentaire, et transmises en amont par la directrice de celle-ci. L'utilisation partagée des locaux et le nombre de locaux affectés à l'accueil des enfants en NAP est une autre difficulté avec laquelle il a fallu composer afin que les actions dispensées puissent bénéficier au mieux aux enfants.

Exemples d'activités durant les différents cycles :

Pour les maternelles :

Catégorie	Activité	Objectifs
Sportives	Jeux d'opposition	- Perfectionner les conduites motrices - Améliorer la sécurité des actions et l'aisance corporelle ; - Se connaître, connaître les autres et les respecter
	Initiation Handball	- offrir aux enfants la possibilité d'acquérir le plaisir de s'initier à un sport qu'ils ne connaissent pas. - Donner le sens de l'effort et de l'éducation collective - Développer l'autonomie, la responsabilité, la solidarité
	Création d'un cadre photo	Permettre à l'enfant de faire des choix en fonction de ses goûts et de ses aptitudes. Promouvoir l'autonomie des enfants, faire prendre conscience à l'enfant de ce qu'il est.
Artistiques et Culturelles	Initiation à la peinture	Permettre à l'enfant de se responsabiliser sur ce qu'il fait Développer la motricité fine Favoriser l'éveil
	Chant	Favoriser le développement de la motricité
	Danse	Développer l'esprit créatif, et d'équipe.

Pour les élémentaires :

Catégorie	Activité	Objectifs
Sportives	Initiation football	- Perfectionner les conduites motrices - Améliorer la sécurité des actions et l'aisance corporelle - Se connaître, connaître les autres et les respecter - Offrir aux enfants la possibilité d'acquérir le plaisir de s'initier à un sport qu'ils ne connaissent pas. - Donner le sens de l'effort et de l'éducation collective
	Initiation golf	- Développer l'autonomie, la responsabilité, la solidarité
	Initiation tennis	- Favoriser ; - La construction de la personne - la créativité
	Théâtre	- Les développements moteur, cognitif et émotionnel
	Initiation à l'art abstrait	- Le sens de l'initiative et de l'autonomie qui encouragent l'enfant à faire des choix et à aller au bout de ses choix
Artistiques et Culturelles		- Découvrir par le biais de différents ateliers, différentes activités méconnues
	Atelier « Arts du cirque »	- Éveiller la curiosité, et l'esprit créatif de chacun - Encourager l'entraide entre les enfants
	Initiation à la danse moderne	- Perfectionner les conduites motrices - Améliorer la sécurité des actions et l'aisance corporelle - Encourager l'enfant à gagner en confiance en soi

EVALUATIONS

1- Bilan vu par les enfants :

Les enfants interrogés aiment bien participer aux NAP. Certains n'aiment pas forcément un cycle mais ils apprennent et découvrent des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de faire. Les enfants inscrits sont très assidus et heureux de participer aux activités.

Les enfants aiment être avec leurs copains.

2- Bilan de la cinquième matinée d'enseignement :

Elle est reconnue utile pour les apprentissages surtout en élémentaire. Toutefois son positionnement le mercredi matin modifie et rend complexe le rythme de la semaine.

Les parents regrettent la coupure du mercredi et majoritairement trouvent que les enfants sont fatigués et plus irritables.

Si les temps d'enseignements sont raccourcis et répartis sur quatre jours et demi, le temps passé à l'école pour chaque enfant reste long s'il enchaîne les différents accueils de la journée.

3-Bilan général des NAP :

Malgré des difficultés d'organisation au début des NAP, l'ensemble des personnes s'accordent à dire qu'elles sont un succès. L'organisation s'est améliorée au fur et à mesure, et les contenus se sont structurés.

Il y a eu vraiment un équilibre trouvé concernant la proposition des activités sportives et culturelles.

En termes de communication avec les parents : Les informations sont principalement transmises aux familles sur support papier, par le biais des deux écoles.

Afin de favoriser la communication avec les parents, une boîte mail a été créée spécialement pour les NAP, et le site internet du centre de loisirs présentait les différentes activités proposées à chaque cycle.

Au vu de ce bilan, le nouveau PEDT réoriente ses objectifs et détermine un nouveau fonctionnement par la mise en place de la semaine des 4 jours.

ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Sur un modèle de collaboration, les services municipaux à travers l'éducateur sportif travaillent avec l'Education Nationale pour mener à bien une initiation aux pratiques sportives collectives et individuelles (Hand-ball, Basket-ball, Acrosport, Athlétisme, Course d'orientation, Golf, roller...) mais également la mise en place d'activités sur une journée telle que Chasse au trésor, Olympiades...

ACTIVITES MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Ces activités ont lieu sur le temps d'accueil avant et après la classe à l'accueil de loisirs habilité auprès de la DDSCS.

Les activités périscolaires, sont organisées et mises en place chaque jour par les animateurs, en fonction de nombreux éléments, tels que le climat, le nombre d'enfants présents, et leur état de fatigue.

Plusieurs pôles sont mis en place, chaque enfant peut alors choisir entre une activité sportive (football, tennis de table, balle au prisonnier...), manuelle (atelier bracelet, peinture, arts plastiques...), ou de détente (jeu de société, lecture à voix haute ...).

Les jeux intellectuels et de réflexion sont aussi régulièrement proposés, comme le memory, les Quizz, ou encore les mini bacs, permettant aux enfants de tous âges, de travailler leur mémoire et leurs connaissances, tout en s'amusant.

Le décroisement est mis en place lorsqu'il est possible, afin de favoriser les loisirs pratiqués entre fratries, l'autonomie des plus petits, et la responsabilisation des plus grands envers leurs cadets.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :

Cet atelier a pour but d'approfondir les connaissances des enfants signalés par le corps enseignant.

- Il aura lieu le mercredi matin (sur 2 séances) dans les locaux de la bibliothèque
- 1^{ère} séance de travail : de 9h00 à 10h00
- Jeux éducatifs ou activités manuelles : de 10h30 à 11h00 avec tous les enfants
- 2^{ème} séance de travail : de 11h00 à 12h00

Au niveau des effectifs, 12 à 15 enfants sont concernés car 6 bénévoles sont disponibles. Il est demandé de lancer un appel aux bénévoles.

Les 4 pièces de la bibliothèque sont utilisées. Les enfants qui vont au Centre de Loisirs le mercredi seront accompagnés pour participer à l'A.S.

Pour l'ensemble de ces structures, des temps calmes sont également organisés.

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de Jouarre ; ces dernières relèvent de la Ville ainsi que des associations.

LA VILLE : organise un accueil de loisirs sans hébergement ouvert toute l'année, les activités proposées sont adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme et s'articulent autour du projet pédagogique dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Favoriser la participation et l'implication des parents.
- Tendre vers l'autonomie du jeune enfant.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser sa socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

LES ASSOCIATIONS : participent pleinement également et à côté de la Municipalité aux activités extrascolaires :

Associations sportives : Football, Hand-ball, Judo, cyclisme, rugby, Viet Vo Dao, majorette, country, yoga, badminton, zumba...

Associations culturelles : Arts plastiques, Musique, préservation de l'environnement, anciens combattants, retraités, maquettes...

MODALITES PRATIQUES DU PEDT

PERIODE DE LA JOURNEE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNEE PAR LE PEDT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
EXTRASCOLAIRE	7H00-8H30	7H00-8H30		7H00-8H30	7H00-8H30
	11h45-13h30	11h45-13h30		11h45-13h30	11h45-13h30
	16h15-19h30	16h15-19h30		16h15-19h30	16h15-19h30
	8h30-11h45	8h30-11h45		8h30-11h45	8h30-11h45
	13h30-16h15	13h30-16h15		13h30-16h15	13h30-16h15
	MERCREDI		7h00à 19h30		
	VACANCES SCOLAIRES	7h00à 19h30	7h00à 19h30	7h00à 19h30	7h00à 19h30

DUREE DU PEDT : trois ans maximum qui feront l'objet d'une évaluation réalisée par le comité de pilotage mis en place.

MODE D'INSCRIPTION PROPOSE : L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par la Mairie pour une année scolaire. Les parents s'engagent sur l'année pour le ou les jours choisis.

REGLEMENT :

Restauration scolaire : calcul en fonction de la composition de la famille

Accueil périscolaire : Tarif forfaitaire

Accueil de loisirs : calculé en fonction des revenus

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES : Envoi d'un courrier en juin expliquant les nouvelles dispositions ainsi que le règlement intérieur modifié, la fiche d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires. Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la ville.

RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- Les associations sportives et culturelles de la ville
- Les services de la Ville : soit des animateurs diplômés, l'éducateur sportif, la bibliothécaire.
- Les intervenants extérieurs selon les besoins.

- Les enseignants et les parents

AXES PREVUS DANS LE CADRE DU PEDT

- ✓ Sensibiliser les enfants au développement durable, leur permettre d'y contribuer
- ✓ Développer et favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation, du langage et de la vie collective à travers le jeu
- ✓ Encourager le respect et la tolérance en intégrant l'ouverture culturelle et sportive

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leur rythme de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcèlement. Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues, et fait le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

LES OBJECTIFS :

- 1°) Favoriser pour chaque enfant, l'accès à des activités culturelles et sportives, visant à renforcer l'éducation à la citoyenneté, au concept de solidarité, à sensibiliser au développement durable et ce en lien et en cohérence avec les projets d'école.
- 2°) Soutenir et accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif tout au long de sa scolarité.
- 3°) Encourager les familles à être partie prenante dans la démarche éducative de leur enfant en les intégrant dans des projets et/ou activités.
- 4°) Initier, encourager et soutenir les initiatives et projets collectifs des enfants et des jeunes.
- 5°) Affirmer le rôle éducatif de la ville et de ses agents encadrants notamment ceux du centre de loisirs.
- 6°) Mettre en place une politique éducative cohérente sur le territoire avec des projets partagés
- 7°) Travailler ensemble au bénéfice de l'enfant et du jeune

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire

Le PEDT place l'enfant, le jeune et tous les acteurs au cœur du système éducatif. En effet, les Effets escomptés de ce projet se résument ainsi :

L'ambition du PEDT est de tendre vers une meilleure connaissance du patrimoine culturel communal, une meilleure maîtrise de l'outil informatique, une meilleure connaissance du tissu associatif pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes Jotranciens

LES PROJETS

ACTIVITES ET ARTICULATION DU PEDT

- activités en articulation avec les projets d'écoles (porte ouverte commune en juin),
- articulation avec les activités extrascolaires : des associations sportives et culturelles vont intervenir sur les activités de l'accueil de loisirs et sont intégrées dans le PEDT.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Pour la culture :	Atelier théâtre
	Atelier bilingue
	Mise en place de la gazette
	Création d'un réseau correspondant étranger
Pour le sport :	Challenge sportif Interventions de deux associations : Viet Vo Dao et body Karaté en initiation
Pour la citoyenneté :	Conseil municipal enfant Café famille Actions intergénérationnelles Journée de prévention Implication au sein du Téléthon Cérémonies des diplômés Pique-nique familial Droits et devoirs de l'enfant
Pour le développement durable :	Montage d'un potager Sensibilisation au tri sélectif/Méthanisation avec GRDF Partenariat avec les bouchons d'amour

**Liste non exhaustive*

MISE EN ŒUVRE

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE : Monsieur le Maire, Madame l'Adjoint au Maire délégué à la Vie scolaire, à l'enfance et à la jeunesse, le directeur général des services, Le directeur de l'accueil de loisirs, les représentants de parents d'élèves, les directrices des écoles, Inspectrice Education Nationale, élus à la jeunesse, élus au développement durable, élu aux sports et associations et référente ALS.

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL : un groupe de travail par thématique donc 4 groupes afin de mettre en œuvre les actions dans une chronologie définie et partagée de tous. Les personnes qui interviendront seront un représentant de parents d'élèves, un représentant d'éducation nationale, l'élus concerné par l'action, et un représentant des agents communaux.

MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE REFORME

Réunion trimestrielle pour le groupe de pilotage.

Réunions pour chaque groupe de travail pour l'élaboration et mise en œuvre de chaque projet

ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN, L'EVALUATION DU PROJET

PERIODICITE : Chaque action sera évaluée au terme de sa réalisation tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les outils seront réalisés par les commissions.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, ...) :

- Nombre d'enfants inscrits sur l'action
- % de participation par rapport au nombre d'enfants résidant sur Jouarre ou scolarisés sur

Jouarre

- Nature du public enfant touché (Nb d'enfants selon âge et sexe)
- Nombre d'activités différentes proposées et structure de l'offre (culturelle, sportive...),
- % de participation par type d'activité

Indicateurs qualitatifs : Sur la base d'un questionnaire remis aux enfants à la fin de chaque action

- Retour positif des enfants, de l'équipe, des parents, des partenaires (Nb de réactions positives)
- L'envie des enfants de refaire ou de continuer l'activité (Nb d'inscriptions d'enfants sur d'autres activités)
- Nombre de propositions nouvelles d'activités des enfants
- Evolution des comportements des enfants (plus d'autonomie, et de tolérance et respect des règles)

MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT

Le PEDT sera signé pour un an, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

Adresse : Hôtel de Ville – Place Auguste Tinchant – 77640 JOUARRE

Téléphones : 01.60.24.26.26 – 01.60.22.45.78 – 06.81.50.96.39

Adresses électroniques : contact@mairie-jouarre.fr



PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20181224-2018077-DE

PLAN MERCREDI



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

	AVEC PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET LABELLISATION PLAN MERCREDI		SANS PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL	
	OTS sur 4 jours	OTS sur 5 jours	OTS sur 4 ou 5 jours	
PRESTATION DE SERVICES DE LA CAF ALSH PÉRIODIQUE (PPO OU ASRE SELON LE CAS)	OUI	OUI	OUI	
DONIFICATION CAF ALSH PÉRIODIQUE OU MERCREDI	OUI (pour les heures nouvelles développées le mercredi)*	OUI (uniquement pour les nouvelles heures)	NON	
FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRIODIQUES	NON	OUI	NON	
	OTS: Organisation du Temps Scolaire	ALSH: Accueil de Loïre Sans Hébergement	PSO: Prestation de Service Ordinaire	ASRE: Aide Spécifique Rythmes Éducatifs

* En 2017 pour les communes ayant opté pour une OTS sur 4 jours en 2017, à condition que l'accueil ne soit pas couvert par un Cei.
En 2018, pour les communes ayant opté pour une OTS sur 4 jours en 2018.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20181224-2018077-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20181224-2018077-DE